

MARS 2017



INFO-TRÈVES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8h30 – 12h00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous
Contacter le secrétariat de mairie :

Prochaine permanence :

Samedis 18 mars et 1er avril 2017 9h30-11h30

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves
Sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Dates à retenir

Piston-Club « Matinée
DIOTS »

Dimanche 16 avril



En cas de panne ou problème sur les réseaux ,
appeler les N° d'URGENCE ,
seuls services compétents pour vous apporter
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.



BIBLIOTHÈQUE



Nouveautés février :

- Petit pays : **G. Faye**
- Demain les chats : **B. Werber**
- Tout n'est pas perdu : **W. Walker**
- Intimidation : **H. Coben**
- L'arbre du pays Toraja : **P. Claudel**
- Repose toi sur moi : **S. Joncour**
- Les 4 saisons de l'été : **G. Delacourt**
- Les larmes : **P. Quignard**

Ouvert tous les mercredis

De 16 h 00 à 18 h 30

Tout les samedis

De 10 h 00 à 12 h 00

Fermeture exceptionnelle

le samedi 1er avril 2017 .



Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se
faire spontanément recenser entre le mois de leurs
16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur
les listes électorales afin d'effectuer les démarches
nécessaires, se présenter en Mairie muni du livret de
famille + carte d'identité

Listes électorales

Pour l'inscription sur les listes électorales 2017,
merci de vous présenter en mairie aux heures
d'ouverture munis d'une pièce d'identité et d'un
justificatif de domicile jusqu'au 31.12.2017



ECOLE

Année scolaire 2017/2018

INSCRIPTIONS

Pour la rentrée 2017

Prendre rendez-vous auprès de

La directrice Nadine VIGAUD

Au : 04 72 24 90 69

Se munir du livret de famille

Et du carnet de santé de l'enfant .

Le centre de loisir de Trèves

Du 18 au 21 avril 2017

De 8h00 à 18h00

à la Trèverie .



Album photos scolaires

1918 à 2015



L'album prêté par

Josiane Lachaud

est consultable à la

bibliothèque .

Démission Gabrielle MILHAU

Dans un courrier en date du 9 février 2017, madame Gabrielle MILHAU nous a fait part de sa démission du

Conseil municipal de Trèves et des raisons

Strictement personnelles et professionnelles qui

l'ont contrainte à ce choix.

Nous la remercions sincèrement, pour le travail qu'elle a effectué au sein de notre équipe , pour sa contribution à la vie et à la gestion de la commune

Au cours de ces trois années de mandat.

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'égavage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et maintenance des lignes électriques 200 00 volts , vont débiter sur le territoire de la commune à compter du : 06/03/2017.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : G.R.D.E. - 38130 ECHIROLLES

Habilité à réaliser l'égavage .

Modernisation de la délivrance des cartes nationales d'identité

À compter du 21 mars 2017, la procédure de recueil, d'instruction et de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) va être harmonisée avec celle en vigueur pour les passeports biométriques, en s'appuyant sur la dématérialisation des procédures et la télé-procédure.

Comme pour le passeport, les usagers seront donc amenés à déposer leur demande de CNI auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil. Les demandes ne pourront plus être déposées en mairie de Trèves. Comme elle devient biométrique, la CNI ne sera plus délivrée que dans 36 mairies du Rhône (dont Givors et Mornant).

Afin de gagner du temps, les usagers qui disposent d'un ordinateur pourront à partir du 21/03/2017 remplir leur dossier de pré-demande en ligne de CNI directement, à partir du site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Infos Associations

Piston-club de Trèves

Matinée Diots

Dimanche 16 avril 2017

Menu proposé (sur place ou à emporter) tarif 9€ :

- Diots / pommes de terre
- Tomme daubée
- Tarte

Tombola, dotation + de 30 lots, 1€ le ticket .

Des baptêmes motos gratuits (passagers) seront proposés :

- prêt des équipements de sécurité, casques, gants , blousons
- Conditions : à partir de 12 ans, autorisation parentale exigée pour les mineurs
- Inscriptions prises sur place .



Infos C.C.R.C



La ronde des collines:

C'est acté votre Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant << la ronde des collines >> peut dorénavant accueillir les enfants pendant le temps du repas !

Les locaux d'Echalas et de Trèves ont en effet été réaménagés pour permettre à l'équipe de servir le repas aux jeunes enfants .

Les enfants peuvent ainsi être accueillis en journée continue.

Un personnel supplémentaire a été embauché pour permettre un roulement à l'équipe et

Respecter le cadre légal . Cet équipement reste bien entendu itinérant, il est présent 3 jours à Echalas et 1 jour à Trèves, il est fermé le mercredi et la moitié des vacances scolaires.

- Les horaires d'accueil sont de 8h30 à 17h30

Lundi, mardi et jeudi à Echalas et vendredi à Trèves

- Il propose 12 places d'accueil et une place en dépannage.



Lutte contre la précarité énergétique: distribution d'ampoules LED

Dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoires-énergie-positive) portée par le Parc Naturel Régional du Pilat et Saint Etienne Métropole, les collectivités se sont engagées à contribuer à lutter contre la précarité énergétique. L'Etat a signé une convention avec EDF pour effectuer une opération de distribution gratuite de LED auprès des ménages en difficultés .La communauté de communes de la Région de Condrieu a redistribué ses packs de 2 ampoules aux communes. Les personnes qui estiment pouvoir en bénéficier peuvent se faire connaître en mairie .

Tableau de report des jours de collecte des déchets pour l'année 2017

| Jours fériés | Communes collectées | Date de rattrapage |
|-----------------------------------|---|--------------------|
| Lundi 17 avril | Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier | Samedi 15 avril |
| Lundi 1 ^{er} mai | Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier | Samedi 29 avril |
| Lundi 8 mai | Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier | Samedi 29 avril |
| Jeudi 25 mai | Ampuis* Condrieu* | Samedi 27 mai |
| Lundi 5 juin | Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gal | Samedi 3 juin |
| Vendredi 14 juillet | Sainte-Colombe Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Samedi 15 juillet |
| Mardi 15 août | Ampuis Condrieu hors Celle et Rozay | Samedi 12 août |
| Mercredi 1 ^{er} novembre | Condrieu Celle et Rozay Les Haies Longes Tupin-et-Semons | Samedi 4 novembre |
| Lundi 25 décembre | Echalas Loire-sur-Rhône | Samedi 23 décembre |
| Lundi 1 ^{er} janvier | Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier | Samedi 30 décembre |

* Collecte sélective (bac jaune)

Pour quelles raisons la commune de Trèves demande-t-elle la fusion de la communauté de communes de la Région de Condrieu avec la Communauté d'agglomération du pays viennois ?

Le conseil municipal lors de sa séance du 23 février 2017 a pris une délibération demandant au Préfet du Rhône d'engager la fusion entre la **Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC)**

et la **Communauté d'agglomération du pays Viennois (ViennAgglo)** et a émis le souhait d'une date

D'entrée en vigueur de cette-fusion au 1er Janvier 2018.

Ceci résulte de plusieurs événements qu'il est bon de rappeler.

Tout d'abord, dans le cadre de l'application des **Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI)** prévue par la loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale

De la République (loi NOTRE), de nombreuses communautés sont amenées à fusionner.

La préconisation du Préfet du Rhône dans la partie prospective du SDCI du 17 mars 2016 était : <<devenir de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu : orientation visant à fusionner

les communes de la CCRC qui le souhaitent avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Communauté de Communes du Pays roussillonnais , et à permettre aux autres communes de la CCRC de rejoindre **l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)** de leur choix >> .

C'est ainsi que la CCRC a engagé une réflexion qui s'est traduite par la réalisation d'une étude afin de faire le meilleur choix. Plusieurs EPCI ont été contactés :

- Saint Etienne Métropole
- La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)
- La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo)
- La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
- La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

Il en ressort que :

- Saint Etienne Métropole n'a pas donné suite aux sollicitations et demandes de rencontre.
- La COPAMO ne souhaite pas fusionner avec la CCRC mais est prête à recevoir quelques communes
- La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien n'a pas encore engagé de réflexion et n'est donc pas prête à réaliser une éventuelle fusion. Ceci s'explique par le fait qu'elle n'a pas reçu de préconisation du Préfet de la Loire dont elle dépend.
- La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais a engagé les démarches pour fusionner avec la Communauté de Communes de Beaurepaire
- La Communauté de Communes du Pays Viennois est tout à fait favorable à une fusion avec notre intercommunalité.

La majorité des communes de la CCRC ont donc porté leur choix sur une fusion avec la Communauté de Communes du Pays Viennois pour les raisons suivantes :

- C'est la seule communauté de communes qui a clairement exprimé son souhait de fusionner avec la CCRC
- C'est l'EPCI qui exerce le plus de compétences
Elle couvre les mêmes compétences que la CCRC à l'exception de la Jeunesse mais sur ce dernier point la discussion est ouverte quant à la possibilité d'intégrer cette compétence au sein de la nouvelle structure
Elle couvre d'autres compétences non exercées par la CCRC (Transport, assainissement)
- Elle a l'assise financière pour prendre de nouvelles compétences obligatoires (**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** par exemple) alors que la CCRC seule aurait beaucoup de difficultés à y faire face.
- du point de vue de la fiscalité, il y aura harmonisation des taux qui se fera sur une période de 5 ans et sera neutre comparativement à la modification de ces mêmes taux que nous serions contraints d'effectuer si la CCRC ne fusionnait pas.
- Elle dispose déjà de services d'ingénierie qui nous apporteront leur support notamment pour nos petites communes (le recours à des bureaux d'études est très coûteux).
- Il s'agit d'un rapprochement de deux intercommunalités et non de l'intégration de l'une à l'autre. Il se fera bloc à bloc et les règles de gouvernance seront équitables.
- Ce nouveau périmètre n'entraînera aucun changement dans le quotidien de la population

Une majorité de communes souhaite une mise en place dès le 1er janvier 2018 pour permettre aux habitants de chaque commune d'en retirer les effets positifs dès 2019.

Au vu de ces éléments et après avoir rencontré les représentants de ViennAgglo, les élus de Trèves se sont exprimés en ce sens. D'autres communes de la CCRC ont déjà ou vont délibérer de manière identique. Le préfet devrait ensuite et en toute logique arrêter le périmètre de cette nouvelle intercommunalité et déterminer la date de mise en place.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de cette fusion qui est une décision importante pour notre commune. Nous restons bien sûr à votre disposition pour échanger sur ce sujet lors d'un rendez-vous en mairie.